



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## Règlement Communal d'urgence de circulation temporaire

### Interdiction de circulation pont «Baafelt»

Afin d'assurer la finalisation des travaux de reconstruction du pont au lieu-dit « Baafelt », le collège des bourgmestre et échevins, lors de sa séance du 12 janvier 2021, a arrêté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : A partir du 13 janvier 2021 et jusqu'au plus 1 mars 2021 inclus, toute circulation sur le pont au lieu-dit «Baafelt» est interdite, sauf cyclistes et piétons.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 12 janvier 2021.  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)